

**Séance ordinaire du 4 avril 2018**  
**Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville**

**Présences en début de séance :**

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Nicolas Beaulne, conseiller et représentant de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Denis Chagnon, conseiller et représentant de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Absent de la séance : M. Michel Arseneault, maire de Rougemont.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe et Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Rouville.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

**Résolution 18-04-060**

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Le préfet M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 00 et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par M. Denis Chagnon, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance du conseil du 7 mars 2018, dépôt pour adoption
3. Période de questions no 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire :
  - 4.1 Création d'un comité de suivi pour le PDZA : composition du comité et nomination des membres
5. Gestion des cours d'eau
6. Gestion des matières résiduelles :
  - 6.1 Vidange des boues des fosses septiques – saison 2018
  - 6.2 Collecte des matières résiduelles domestiques du 26 décembre 2017 – Demande de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford
  - 6.3 Orientation préliminaire dans le dossier de Marieville, suivi à effectuer
7. Service incendie :
  - 7.1 Bureau de prévention des incendies, demande de Marieville
  - 7.2 Automates d'appel, suivi du dossier
  - 7.3 Protocole local d'intervention d'urgence hors-route, suivi du dossier
8. Développement économique :
  - 8.1 Entente de service avec Emploi-Québec pour la formation aux entrepreneurs
  - 8.2 Dépôt du rapport annuel du Bureau d'information touristique
9. Piste cyclable La Route des Champs :
  - 9.1 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour l'asphaltage
  - 9.2 Entretien de la piste pour la saison 2018
  - 9.3 Protocole d'entente – pour la réalisation du Programme des panneaux de sensibilisation de la SAAQ
10. Demande d'appui :
  - 10.1 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, demande de la MRC de Bellechasse
11. Demandes, invitations ou offres diverses :
  - 11.1 L'omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire

- 11.2 Gala Méritas le 30 mai 2018 à PGO
- 11.3 Défi OSEntreprendre Montérégie, 26 avril 2018
- 11.4 Coopérative à l'initiation à l'entrepreneuriat collectif, demande de contribution
- 12. Gestion financière, administrative et corporative :
  - 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
  - 12.2 Révision salariale de la technicienne en environnement
  - 12.3 Poste étudiant de commis de bureau
  - 12.4 Quittance suite à la réorganisation administrative
  - 12.5 Poste de Directeur des services financiers, décision à prendre
  - 12.6 Nomination d'un représentant clicSÉCUR pour la MRC
  - 12.7 Avis au MAMOT pour le dépôt des états financiers 2017
- 13. Période de questions no 2 réservée au public
- 14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville
- 15. Correspondances
- 16. Levée de la séance.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 18-04-061**

### **2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2018, adoption**

Sur proposition de M. Robert Vyncke, appuyée par M. Yvan Pinsonneault, il est **résolu** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 7 mars 2018, tel qu'il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **3. Période de questions no 1 réservée au public**

Un citoyen veut féliciter la MRC dans le dossier de la Renouée du Japon et pour la résolution transmise à ce sujet aux différents organismes et au gouvernement.

Un citoyen demande si le plan stratégique de la MRC avance et le préfet mentionne que la MRC en a un, mais qu'il est à revoir. Il mentionne également qu'un forum est en cours de préparation à ce sujet.

Un citoyen demande où est rendu le dossier de l'écocentre. Le préfet lui donne les détails et l'historique du dossier.

### **4. Aménagement du territoire**

## **Résolution 18-04-062**

### **4.1 Création d'un comité de suivi pour le PDZA : composition du comité et nomination des membres**

**Considérant** que le conseil de la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 14-10-9449 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, a adopté le plan de développement de la zone agricole (PDZA) en vue de favoriser la mise en valeur de l'agriculture et de faire face aux nombreux défis qui l'attendent au cours des prochaines années;

**Considérant** que la MRC a attribué le mandat au conseiller en développement rural de mettre en œuvre le PDZA et que la création du comité de suivi est un outil favorisant le développement des actions comprises dans le document de planification;

**Considérant** que cet outil de planification à l'échelle de la MRC a été réalisé en partenariat avec de multiples intervenants du milieu agricole;

**Considérant** que pour refléter la diversité du secteur agricole dans la MRC, le comité pourrait comporter 9 membres et être composé comme suit :

- Deux (2) maires de la MRC de Rouville;
- Un (1) administrateur de l'UPA de Rouville;
- Un (1) représentant en agroenvironnement;
- Un (1) exploitant du secteur de l'agrotourisme;
- Un (1) exploitant des secteurs de la grande culture et de l'élevage;
- Un (1) exploitant de la relève agricole de la MRC de Rouville;
- Un (1) exploitant des secteurs des fruits et légumes;
- Un (1) professionnel de la MRC en Développement rural.

**Considérant** que l'UPA Rouville a soumis une liste d'administrateurs intéressés à faire partie du comité de suivi;

**Considérant** que le conseiller en développement rural de la MRC a recueilli quelques noms de personnes intéressées à faire partie du comité;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Chagnon et **résolu** de créer un comité de suivi du Plan de développement de la Zone agricole qui sera composé comme suit :

- Deux (2) maires de la MRC de Rouville;
- Un (1) administrateur de l'UPA de Rouville;
- Un (1) représentant en agroenvironnement;
- Un (1) exploitant du secteur de l'agrotourisme;
- Un (1) exploitant des secteurs de la grande culture et de l'élevage;
- Un (1) exploitant de la relève agricole de la MRC de Rouville;
- Un (1) exploitant des secteurs des fruits et légumes;
- Un (1) professionnel de la MRC en Développement rural.

Il est également résolu que le comité lors de la première rencontre établira ses règles de régie interne, lesquelles seront déposées au conseil de la MRC à une séance ultérieure.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 18-04-063**

#### **Nomination des membres du comité de suivi du PDZA**

Sur une proposition de M. Denis Chagnon, appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est **résolu** de nommer :

- Mme Jocelyne G. Deswarte comme représentante des maires de la MRC de Rouville;
- M. Francis Meunier comme représentant de l'UPA de Rouville;
- M. Jonathan Alix comme représentant des secteurs de la grande culture et de l'élevage;
- M. Yannick Voyer comme représentant de la relève agricole de la MRC de Rouville;
- M. Philippe Beauregard comme représentant des secteurs des fruits et légumes;
- M. Pierre-Olivier Labart comme professionnel de la MRC;

Les autres membres seront nommés lors d'une séance ultérieure.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **5. Gestion des cours d'eau**

Aucun sujet.

## 6. Gestion des matières résiduelles

### Résolution 18-04-064

#### 6.1 Vidange des boues des fosses septiques – saison 2018

**Considérant** que l'entrepreneur responsable de la vidange des fosses septiques, Sani-Protex, a demandé verbalement une modification au contrat qui lui a été accordé en 2015 à la suite d'un appel d'offre dûment exécuté, pour majorer le coût du transport de 15\$ à la suite de l'ouverture de l'usine de biométhanisation de Varennes et des conditions prévues dans le contrat présentement en vigueur à ce sujet;

**Considérant** que cette modification n'est pas prévue au présent contrat et qu'elle entraîne une augmentation du coût global de la vidange des fosses septiques;

**Considérant** que la vidange des fosses septiques doit commencer au début du mois de mai pour remplir nos obligations prévues au plan de gestion des matières résiduelles;

**Considérant** que la MRC a fait des démarches auprès de ses avocats pour savoir les conséquences d'une modification de contrat après un processus d'appel d'offres;

**Considérant** que 3 options se présentent au conseil dans ce dossier :

- Obliger le contactant à faire le contrat tel quel;
- Refuser la demande, mettre fin au contrat et retourner en appel d'offres;
- Accepter la modification du contrat, mais en mettant fin au contrat à la fin de l'année et en appliquant des redevances pour couvrir les montants supplémentaires.

**Considérant** que les membres du conseil se sont fait entendre sur le sujet lors de la présente rencontre;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Denis Chagnon et **résolu** :

- d'accepter la modification du contrat telle qu'elle est proposée par l'entrepreneur Sani-Protex, après validation de la faisabilité légale auprès des avocats de la MRC;
- de mettre fin au contrat tel qu'il est à la fin de l'année 2018 pour retourner en appel d'offres pour la saison 2019 et les suivantes;
- de faire rédiger l'addenda au contrat présentement en cours par les avocats de la MRC le cas échéant;
- de financer les coûts supplémentaires à même les redevances sur les matières résiduelles.

**M. Robert Vyncke demande le vote sur cette proposition :**

**Pour : 5                      Population : 24 161**

**Contre : 2                    Population : 4 843**

**Absent : 1                    Population : 2 894**

**Adoptée à la majorité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

*Mme Jocelyne G. Deswarte se retire de la table du conseil à 19 h 46.*

### Résolution 18-04-065

#### 6.2 Collecte des matières résiduelles domestiques du 26 décembre 2017 – Demande de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford

**Considérant** que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, par sa résolution 2018-03-09, demande à la MRC de Rouville d'assumer une facture de 836,77 \$ pour une collecte des matières résiduelles effectuée sur son territoire le 26 décembre 2017;

**Considérant** que les membres du conseil se sont fait entendre sur le sujet lors de la présente rencontre;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Chagnon, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** de ne pas rembourser la facture de 836,77 \$ que la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a fait parvenir à la MRC en date du 8 mars 2018.

**M. Robert Vyncke demande le vote sur cette proposition :**

**Pour : 5 incluant le préfet                      Population : 27 041**

**Contre : 1    Population : 2 915**

**Absent : 2    Population : 7 502**

**Adoptée à la majorité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

Mme Anne-Marie Dion précise que le prochain appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles sera bientôt présenté aux membres du conseil et que ce serait l'occasion d'explorer de nouvelles façons de faire et de mettre en place de nouveaux moyens de communication avec les municipalités et les citoyens.

## **Résolution 18-04-066**

### **6.3 Orientation préliminaire dans le dossier de Marieville, suivi à effectuer**

**Considérant** qu'une orientation préliminaire favorable de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a été émise le 7 mars 2018 dans le dossier de l'établissement d'un écocentre sur le territoire de Marieville;

**Considérant** que la MRC est en procédure d'achat pour ce terrain et que l'offre d'achat inclut des conditions d'analyse de sol et environnementales;

**Considérant** que la MRC est déjà en démarche pour faire des analyses de sol et environnementales sur le site de Saint-Césaire et qu'elle a demandé aux firmes d'inclure des propositions pour le futur site de Marieville;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, appuyé par M. Denis Chagnon et **résolu** d'accepter la proposition de la firme Laboratoire de la Montérégie pour les études géotechniques et environnementales au coût de 13 337, 10 \$ taxes incluses (12 178,55 \$ taxes au net), conditionnellement à une décision finale favorable de la CPTAQ pour le terrain de Marieville.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **7. Sécurité publique**

### **7.1 Bureau de prévention des incendies, demande de Marieville**

Le conseil convient de reporter ce sujet à une séance ultérieure, et ce, quand toutes les informations à ce sujet seront disponibles.

### **7.2 Automates d'appel, suivi du dossier**

Le conseil est avisé que la demande de subvention dans le dossier des automates d'appel a été accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Ce dossier sera présenté au prochain comité en sécurité incendie de la MRC.

### **7.3 Protocole local d'intervention d'urgence hors-route, suivi du dossier**

Le conseil convient de reporter ce sujet à une séance ultérieure, et ce, quand toutes les informations à ce sujet seront disponibles.

## **8. Promotion et développement économique**

### **Résolution 18-04-067**

#### **8.1 Entente de service avec Emploi-Québec pour la formation aux entrepreneurs**

**Considérant** que la MRC de Rouville désire signer avec Emploi-Québec une entente de service pour offrir la mesure de Formation et que le document « *Entente no. 576811-1 - Mesure de formation* » a été soumis au conseil des maires et que ces derniers s'en disent satisfaits;

**Considérant** que la MRC de Rouville doit, par résolution, accepter la responsabilité de l'application de cette mesure et désigner un signataire pour la période d'application de la mesure;

**Considérant** qu'un calendrier et qu'une prévision des coûts des formations prévues ont aussi été soumis pour approbation au conseil des maires et que ces derniers s'en disent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Chagnon, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la MRC de Rouville tout document avec Emploi-Québec, dont le document « *Entente no. 576811-1 - Mesure de formation* ».

Il est également **résolu** d'autoriser le calendrier et les dépenses relatives à ces formations, pourvu que l'ensemble de celles-ci soient déposées à une séance ultérieure pour approbation par le conseil.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **8.2 Dépôt du rapport annuel du Bureau d'information touristique**

Le conseil prend acte du dépôt du « *Rapport d'activité du BIT de Richelieu (LAMVA) – Saison 2017* » présenté par la Coordinatrice aux activités touristiques de la MRC de Rouville.

Unaniment les membres du conseil conviennent de transmettre des félicitations au personnel impliqué dans la gestion du Bureau d'information touristique.

## **9. Piste cyclable La Route des Champs**

### **Résolution 18-03-068**

#### **9.1 Mandat pour la réalisation des plans et devis pour l'asphaltage**

**Considérant** que pour réaliser les travaux de pavage de la piste cyclable la Route des Champs entre Saint-Césaire et Marieville sur l'ancienne emprise ferroviaire, la MRC doit produire des plans et devis;

**Considérant** que la MRC a approché la firme d'ingénieur TétraTech QI inc. pour avoir une offre de services professionnels à cette fin;

**Considérant** que l'offre de services professionnels de la firme est de moins de 25 000 \$ et qu'elle se qualifie pour un contrat de gré à gré;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Denis Chagnon et **résolu** d'accepter l'offre de services professionnels pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance partielle des travaux faite par la firme TétraTech QI inc. au prix de 24 317,21 \$ taxes incluses (22 204,85 taxes au net).

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

#### **Résolution 18-04-069**

##### **9.2 Entretien de la piste pour la saison 2018**

**Considérant**, pour donner suite à la résolution 18-03-051 du 7 mars 2018, que les responsables de la MRC ont rencontré les directions générales des municipalités concernées par la piste cyclable;

**Considérant**, lors de la rencontre, que divers scénarios d'entretien de la piste ont été présentés, dont un faisant appel à une firme externe pour l'ensemble des travaux d'entretien et un autre de la prise en charge par les municipalités;

**Considérant** que les participants ont statué qu'il serait plus avantageux pour la MRC de requérir les services d'une firme extérieure pour les travaux d'entretien;

**Considérant** que M. Martin Roussel, travailleur autonome, a fait une proposition d'entretien de la piste en date du 29 mars 2018, pour un montant, avec taxes de 22 201,67 \$;

**Considérant** que l'offre de services de M. Roussel est de moins de 25 000 \$ et qu'elle se qualifie pour un contrat de gré à gré;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** d'accepter l'offre de services de M. Martin Roussel pour l'entretien estival de la piste cyclable la Route des Champs, tel que proposé en date du 29 mars 2018 et d'autoriser une dépense de 22 201,67 \$ pour le prix de ce contrat;

Il est également **résolu** d'autoriser la directrice générale à signer le contrat à intervenir avec M. Roussel.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

#### **Résolution 18-04-070**

##### **9.3 Protocole d'entente – pour la réalisation du Programme des panneaux de sensibilisation de la SAAQ**

**Considérant** que la MRC de Rouville a été approchée pour participer à un programme de sensibilisation de la sécurité en vélo par l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ) qui est mandataire de la SAAQ;

**Considérant** que ce programme consiste en la pose de panneaux de signalisation produits par la SAAQ;

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance du « *Protocole d'entente pour la réalisation du programme de panneaux de sensibilisation de la SAAQ* » et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Denis Chagnon et **résolu** d'autoriser la directrice générale, Mme Susie Dubois, à signer au nom de la MRC le « *Protocole d'entente pour la réalisation du programme de panneaux de sensibilisation de la SAAQ* ».

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## **10. Demande d'appui**

### **Résolution 18-04-071**

#### **10.1 Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, demande de la MRC de Bellechasse**

**Considérant** la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse (CM-18-03-053) lors de sa séance tenue le 21 mars 2018 demandant au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**Considérant** l'importance de maintenir la vitalité des milieux et, particulièrement, les milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

**Considérant** que l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de la MRC de Rouville comme plusieurs autres territoires du Québec;

**Considérant** que la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

**Considérant** que la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

**Considérant** que la pertinence d'une Loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

**Considérant** l'importance de mettre à jour la Loi protégeant le territoire et les activités agricoles afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et particularités locales et régionales;

**Considérant** la conclusion et les recommandations incluses dans le rapport réalisé par Monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par Monsieur Laurent Lessard, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Chagnon, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que la MRC de Rouville :

- demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant également une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- demande à tous les partis politiques de connaître leur position sur ce sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection;
- fasse parvenir une copie de cette résolution à :
  - M. Philippe Couillard, Député de Roberval, Premier ministre
  - M. Jean-François Lisée, Député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle
  - M. François Legault, Député de l'Assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition
  - Mme Manon Massé, Députée de Saint-Marie-Saint-Jacques
  - M. Clément Fillion, préfet de la MRC de Bellechasse

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**



## **11. Demandes, invitations et offres diverses**

### **Résolution 18-04-072**

#### **11.1 L'omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire**

Sur une proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** d'acheter deux billets de participation pour l'omnium de Saint-Césaire au coût de 125 \$ chacun et d'octroyer une commandite de 200 \$ pour une publicité à un des trous du parcours de golf. Les participants seront déterminés à une prochaine séance de travail.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **11.2 Gala Méritas le 30 mai 2018 à PGO**

Les membres du conseil sont informés des dates des Galas Méritas qui auront lieu dans les écoles secondaires du territoire.

#### **11.3 Défi OSEntreprendre Montérégie, 26 avril 2018**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation du 26 avril 2018 pour le gala du défi OSEntreprendre Montérégie. La MRC sera représentée par M. Jacques Ladouceur, préfet.

#### **11.4 Coopérative à l'initiation à l'entrepreneuriat collectif, demande de contribution**

Après considération de la demande de contribution à la Coopérative à l'initiation à l'entrepreneuriat collectif, le conseil convient de ne pas y donner suite.

## **12. Gestion financière, administrative et corporative**

### **Résolution 18-04-073**

#### **12.1 Ratification et approbation des comptes et rapports sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière**

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 507 876,05 \$, dont 11 696,01 \$ représentant les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière, soient ratifiés et approuvés et que cette dernière soit autorisée à payer ces comptes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget**

### **Résolution 18-04-074**

#### **12.2 Révision salariale de la technicienne en environnement**

**Considérant** que le niveau de responsabilité du travail de la technicienne en environnement a évolué dans les derniers mois, principalement à cause du dossier des écocentres et suite à la réorganisation du travail pour la vidange des fosses septiques et qu'il y a lieu de réviser son salaire en conséquence;

**Considérant** qu'elle remplace également la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de manière temporaire, et ce, depuis le 26 février 2018;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Chagnon, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** d'autoriser le changement d'échelle salariale de la technicienne en environnement, le tout tel que présenté par la direction générale lors de la présente séance, rétroactivement au 26 février 2018.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 18-04-075**

##### **12.3 Poste étudiant de commis de bureau**

**Considérant** que la direction générale a présenté une proposition pour la création d'un poste étudiant de commis de bureau;

**Considérant** que la création de ce poste permettra la mise à jour du répertoire des entreprises du territoire, mais également de certaines autres bases de données à la MRC;

**Considérant** qu'il y a une disponibilité budgétaire dans le service de développement économique et que la MRC est en attente d'une subvention d'Emplois d'été Canada;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Chagnon, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'autoriser la création d'un poste temporaire de 12 semaines pour un commis de bureau et de prévoir les crédits nécessaires pour la rémunération de la personne à engager.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 18-04-076**

##### **12.4 Quittance à la suite de la réorganisation administrative**

**Considérant** que la MRC de Rouville a procédé à une réorganisation administrative le 22 novembre 2017 ayant pour effet l'abolition du poste de responsable des immeubles et de l'approvisionnement en date du 22 décembre 2017, tel qu'indiqué dans la résolution 17-12-266;

**Considérant** qu'une séance de médiation a eu lieu le 14 mars 2018 à la CNESST avec l'employé occupant ce poste;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'entériner l'entente de médiation signée par la directrice générale le 14 mars 2018 et d'autoriser une dépense suffisante pour les paiements des sommes prévues à cette entente.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 18-04-077**

##### **12.5 Poste de Directeur des services financiers, décision à prendre**

**Considérant** que le poste de directeur des services financiers a été évalué dans le cadre de la réorganisation administrative de la MRC de Rouville;

**Considérant** qu'une analyse des besoins de la MRC en termes de services financiers a été faite et que les élus s'en disent satisfaits;

**Considérant** que l'employé occupant le poste de directeur des services financiers est actuellement en arrêt de travail et devra être avisé des changements apportés au poste à son retour;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'abolir le poste de directeur des services financiers tel que défini antérieurement et de créer un poste de responsable de la comptabilité. Il est également résolu d'ouvrir ce nouveau poste par intérim, en attendant le retour de l'employé concerné.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 18-04-078**

##### **12.6 Nomination d'un représentant clicSÉQUR pour la MRC**

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier la personne responsable des services électroniques pour la MRC de Rouville auprès de clicSÉQUR;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de nommer Mme Susie Dubois, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme responsable des services électroniques clicSÉQUR au sein de la MRC de Rouville.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 18-04-079**

##### **12.7 Avis au MAMOT pour le dépôt des états financiers 2017**

**Considérant** l'absence du responsable de la comptabilité de la MRC de Rouville depuis le 16 février 2018;

**Considérant** l'article 176.2 du Code municipal du Québec visant le dépôt des États financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire avant le 15 mai de l'année en cours, et que ce délai ne pourra être respecté;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** d'aviser le MAMOT d'un retard dans le dépôt des états financiers 2017 de la MRC de Rouville. Ce dépôt se fera au plus tard à la fin juin 2018.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **13. Période de questions no 2 réservée au public**

Un citoyen pose des questions concernant la SEMECS relativement à son fonctionnement et son financement. Le préfet lui donne les informations nécessaires.

#### **14. Autre sujet d'intérêt pour la MRC de Rouville**

Aucun sujet.

#### **15. Correspondances**

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

**Résolution 18-04-080**

**16. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** de lever la séance à 20 h 45.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

---

Le préfet

---

La secrétaire-trésorière

Note 1 : M. Jacques Ladouceur, préfet de la MRC de Rouville, exerce son droit de veto sur l'adoption de la résolution 18-04-064 en date du 10 avril 2018.